

Regards sur Natura 2000

Dans *Regards* ce mois-ci :

- Les avancées
- Sous la loupe : l'Apollon et le Tarier des prés
- Chez nos voisins

La carte des sites Natura 2000 animés par le Parc naturel régional du Queyras, est disponible sur le site www.pnr-queyras.fr, dans le premier *Regards* et sur simple demande.

Rochebrune Izoard Vallée de la Cerveyrette – Vallée du Haut-Guil – Bois des Ayes – Haut-Guil Mont-Viso Valpréveyre

Editorial



Paysages et espèces des zones couvertes par le réseau Natura 2000. Le Tétras-lyre vit principalement en limite supérieure des forêts où les rhododendrons fleurissent. La forêt de la Réortie appartient au réseau Natura 2000. Photo ci-dessous : conférence sur la Perdrix bartavelle commentée par Jean Guillet le 18 mai 2010, à la salle polyvalente d'Aiguilles.

Depuis plusieurs années, le Parc naturel régional du Queyras s'est particulièrement investi en tant qu'opérateur dans le réseau Natura 2000 avec pour perspective la préservation de la diversité biologique et la valorisation du patrimoine naturel de notre territoire.

Aujourd'hui en 2010, année de la Biodiversité, le document d'objectifs (DOCOB) du site Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette dont le Parc avait la charge de sa réalisation, est achevé et validé.

Que l'ensemble des personnes ayant contribué à son élaboration soit remercié.

Tout en conciliant, conservation et maintien des activités humaines, dont l'agriculture, il contient un catalogue de mesures dans lesquelles les usagers (agriculteurs, ...) et gestionnaires du site (communes, ...) pourront choisir de s'engager contractuellement avec la possibilité d'être soutenus financièrement.

Je souhaite que cette appropriation qu'elle soit collective ou individuelle s'accomplisse très rapidement par la mise en œuvre des mesures de gestion afin d'assurer le maintien des habitats en bon état de conservation c'est-à-dire en limitant leur dégradation, notamment par une montée en puissance des contrats Natura 2000. En effet, ils constituent l'outil d'accompagnement adapté conciliant à la fois la prise en compte des activités socio-économiques et la préservation de nos territoires.

Cette concrétisation des objectifs du DOCOB par l'adhésion volontaire à des actions de conservation de la biodiversité et de valorisation de l'espace est un défi important et plus que jamais l'affaire de tous.

Stéphane BARELLE
Président du Comité de Pilotage
1er adjoint au Maire de Cervières



numéro 3
juin
2010

ISBN 2103-9593

Vallée du Haut-Guil

Superficie : 6 370 ha sur Ristolas (FR9312019)

Le comité de pilotage s'est réuni pour la première fois le 31 mars 2010. La partie « inventaire et diagnostic de l'existant » du document d'objectifs a été validée le 27 avril 2010 par le Conseil scientifique régional pour le patrimoine naturel (CSRPN). La concertation en vue de la mise en place de mesures de gestion se poursuit. A cet effet, 3 commissions ont été formées : agriculture-élevage, sylviculture, tourisme-usages locaux. Elles se sont réunies début juin.

Actu des sites

Cette année des mesures agri-environnementales ont été signées avec trois groupements pastoraux sur cinq alpages : Izoard (site « Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette »), Pied Sec (site du « Bois des Ayes »), La Mayt, Barrère et l'Alpet (site « Haut-Guil - Mont-Viso - Valprévère ») et zone d'action prioritaire du Parc naturel régional du Queyras). Ces contrats correspondent à un montant total de 45 600 €/an sur une durée de 5 ans.

Causerie

Le 18 mai 2010, à la salle polyvalente d'Aiguilles, environ 35 personnes se sont retrouvées pour écouter Jean Guillet. Un diaporama présentant la Perdrix bartavelle au fil des saisons a appuyé la présentation du photographe. Histoire, description de l'oiseau, prédation, fragilité ont été racontées puis débattues.

Anne-Laure Plisson, chargée de mission au Parc naturel, a expliqué la méthode de comptage de ce galliforme de montagne. Elle a également réalisé une présentation sur les aires de répartition au niveau départemental puis local.

35 personnes à la causerie



Bois des Ayes

Superficie : 882 ha sur Villard Saint-Pancrace (FR9312021)

La concertation entre les acteurs, usagers et collectivités sur cette zone est finalisée. La phase de rédaction de la partie « objectifs et mesures de gestion » est en cours.

Echanges

Le Marais du Bourget, une zone humide alpine remarquable

En partenariat avec le Conservatoire - Etude des Ecosystèmes de Provence (C.E.E.P.)
Mardi 22 juin 2010 à Cervières

Milieux réputés insalubres, les marais ont souvent encore plus que toutes les autres zones humides subi de nombreuses interventions humaines visant à les « assainir », et qui les ont dramatiquement banalisés. Pourtant ces écosystèmes remarquables abritent des espèces originales, remplissent des fonctions essentielles notamment vis-à-vis du cycle de l'eau, et conservent souvent précieusement au cœur des sédiments qui se sont accumulés au fil des millénaires une extraordinaire mémoire des lieux.

Situé au pied d'un des plus grand col alpin sur la commune Cervières, le Marais du Bourget est particulièrement représentatif de l'intérêt des zones humides et de leurs problématiques passées et actuelles. S'il constitue indéniablement un des plus grand ensemble tourbeux du Briançonnais, son histoire et sa situation montagnarde caractéristique en font aussi une zone humide d'intérêt majeur à l'échelle des Alpes internes du sud.

C'est à la découverte de ce site exceptionnel, de son histoire passée et de sa dynamique actuelle, de sa faune et de sa flore qui sont souvent les héritages emblématiques de lointaines périodes glaciaires et des différentes mesures de gestion qui sont aujourd'hui mises en œuvre que vous invite le Parc naturel régional du Queyras en partenariat avec le Conservatoire - Etude des Ecosystèmes de Provence.

Une journée de formation conviviale qui propose une approche transversale et globale de ce marais et des milieux qui lui sont associés, pour saisir tout l'intérêt patrimonial des zones humides alpines.

Une journée de formation et d'échanges proposée par le Parc naturel régional du Queyras

Photo : Anne Goussier, Le Marais du Bourget

Le 22 juin 2010 à Cervières est prévue une formation à destination des socio-professionnels de l'éducation à l'environnement et de la montagne, sur le Marais du Bourget. Il s'agit d'une journée d'échanges sur le terrain, proposée par le Parc naturel régional du Queyras en partenariat avec le Conservatoire - Etude des Ecosystèmes de Provence (C.E.E.P.), afin de présenter les richesses et le fonctionnement du site ainsi que les mesures de gestion en cours.

Communication web uniquement - éco-communication

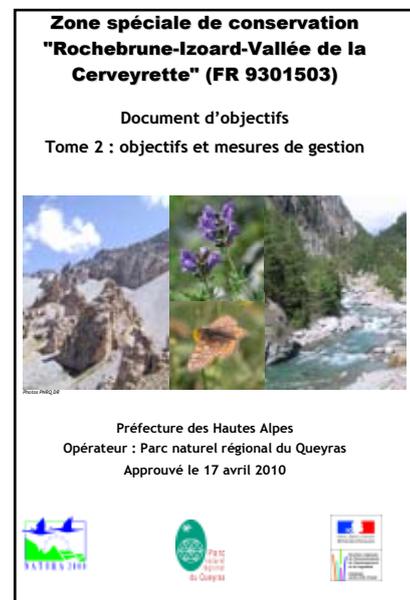


Rochebrune Izoard Vallée de la Cerveyrette

Superficie : 26 701 ha sur 11 communes (FR9301503)

Le document d'objectifs du site « Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette » a été validé par le comité de pilotage du site qui s'est réuni le 22 mars 2010 à Cervières. Le document est validé par un arrêté préfectoral du 19 avril.

Le document est téléchargeable grâce au lien suivant : www.pnr-queyras.fr/telecharger/DOCOBRochebrune.zip (enregistrer le fichier puis ouvrir avec un décompresseur de fichiers).



Même si des mesures de mise en œuvre du document d'objectifs ont déjà débuté avec la contractualisation de MAE depuis 2008, cette validation permettra de multiplier les actions de sensibilisation et de préservation des milieux et des espèces.



Affichette mise à la disposition des agriculteurs pour sensibiliser au respect des prairies de fauche



Intuitions



Le mâle Tarier des prés repère cette prairie de fauche qui deviendra son territoire, fin avril début mai. L'herbe est encore rase mais poussera d'ici un mois. Il s'en doute. Il entonne son chant pour attirer une femelle. L'une d'entre elles est séduite par le chant. Seule, elle s'attèle à la tâche : construire un nid à même le sol. Les brindilles que l'homme n'a pas ramassées l'année précédente sont suffisantes pour l'édifier. La fauche dans ce pré est tardive et permet donc à leurs petits de grandir et de s'envoler en toute quiétude.



Il est impossible d'évoquer les prairies de fauche sans expliquer le lien intime qui unit la nature et l'agriculture, et de comprendre ainsi que diversité floristique rime souvent avec qualité des produits agricoles. L'altitude et le climat ont amené les hommes à suivre le calendrier de la nature. Ce lien commence ainsi avec une fauche respectueuse des cycles de reproduction. C'est un des chemins choisis pour préserver cet écosystème des hautes montagnes du parc naturel régional du Queyras.

La biodiversité est dans les prés.

L'Apollon est protégé au niveau national et international.

Il mesure entre 2,5 et 4 centimètres. C'est un papillon qui vit en plein jour, entre 1000 et 2500 m d'altitude. Il est dit «diurne».

Ce papillon s'observe préférentiellement dans les pelouses et prairies de fauche des versants montagneux où l'adulte trouve la majorité de sa nourriture. La femelle dépose ses œufs sur les saxifrages et les orpins. Ils s'y développent en 2 à 3 semaines. Les chenilles vivent et grandissent sur les mêmes plantes. Après une ou deux mues, elles passent l'hiver et reprennent leurs activités le printemps suivant. Suite à leur métamorphose, les imagos se reproduisent et meurent avant l'automne.



L'objectif pour Natura 2000 est de maintenir les populations d'Apollon. Cela passe par la restauration et la protection de leur milieu. Pour cela, plusieurs actions sont proposées comme favoriser le maintien de l'agriculture traditionnelle, respectueuse du milieu naturel.



Le Tarier des prés est inféodé aux prairies de fauche, aux zones humides et autres milieux ouverts.

De petit gabarit, ce vif passereau est un migrateur transsaharien. Il aime à se percher sur des piquets et des fleurs. La femelle construit le nid au sol et pond ses œufs dans le courant du mois de juin. Les œufs éclosent au début du mois de juillet. La fauche tardive des prairies permet sa sauvegarde. Il n'est pas à proprement parler protégé par Natura 2000. Sa présence a cependant de l'importance. Le Tarier des prés devient un indicateur pertinent de l'équilibre de cet écosystème protégé par la directive Habitats de Natura 2000.

Le site internet <http://hautes-alpes.n2000.fr/> est à votre disposition pour obtenir des informations en temps réel et toute l'année sur l'ensemble des sites Natura 2000 des Hautes-Alpes.



Contact Natura 2000 : pnrq@pnr-queyras.fr, ou par téléphone au 04.92.46.88.20.

Un espace dédié à la rubrique «des interrogations-des réponses» est également à votre disposition sur le site internet www.pnr-queyras.fr.